



MAIRIE
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 19 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 19 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Présents : MM. Xavier DIOT, Alison MCDONAGH, Patrick VIGNAUD, Nathalin CLEUET, François VIVION, Viviane BOIREAU, Noël VIVION, Armelle HATRY-CHATELAIN, Laurent CLÉMENT

Absent : Mme Annick BIGUET, Edmond BERNARD

Pouvoir : Mme Annick BIGUET pour Patrick VIGNAUD

Secrétaire de séance : M. Patrick VIGNAUD

Date de convocation : 11 octobre 2017	Nombre de conseillers municipaux : - en exercice : 11 - présents : 9 - votants : 10
Date d'affichage : 11 octobre 2017	

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le compte rendu des deux réunions précédentes.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent les comptes rendu.

Délibérations

1. Désignation des délégués et suppléants chargés d'élire un sénateur dans le département de la Vienne

DELIBERATION 2017-46

Désignation des délégués pour l'élection sénatoriale

Par décret n°2017-1446 du 6 octobre 2017, les collèges électoraux pour l'élection d'un sénateur dans le département de la Vienne sont convoqués le dimanche 17 décembre 2017 ; l'élection des délégués et suppléants des conseils municipaux étant fixée au jeudi 19 octobre 2017.

Le nombre de délégués et suppléants à élire est défini par l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2017. Concernant la commune de Saint Martin l'Ars, ce nombre est de un délégué titulaire et de 3 délégués suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** :

- **de désigner** M. Xavier DIOT, délégué titulaire, 9 voix pour 1 blanc
- **de désigner** Mme Alison MCDONAGH, délégué suppléant, à l'unanimité
M. Patrick VIGNAUD, délégué suppléant, à l'unanimité
M. Nathalin CLEUET, délégué suppléant, à l'unanimité

Fin de la réunion 21h30